

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE LYON**

**CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

**CANTON DE SAINT GENIS LAVAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 09 avril 2026

Date de publication : 15 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Maxens DOUY

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Michel MONNET, Danielle AZEFOUNI, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Denis EXBRAYAT, Frédéric RAGON, Annick CARROUÉ

Pouvoirs :

Stéphane REYMOND à Nicole CARTIGNY, Christine CHANCEL à Patricia DEROO, Lucienne DAUTREY à Hélène EZNACK, Waren FEUTRY à Philippe DUBOST, Denis EXBRAYAT à Fabienne CHAVASSIEUX, Frédéric RAGON à Jacky BÉJEAN, Annick CARROUÉ à Thierry MONNET,

Membres absents à la séance :

| Nombre de membres                                        |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| Art L2121-2<br>code des collectivités<br>territoriales : | 35 |

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU  
SYNDICAT DE MISE EN VALEUR,  
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
DU BASSIN VERSANT DU GARON  
(SMAGGA)**

Délibération : 04-2026-038

Transmis en préfecture le : 14/04/2026

**RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Bassin versant du Garon (SMAGGA) est un syndicat intercommunal qui comprend 27 communes adhérente. Ledit Syndicat est chargé de la préservation des milieux aquatiques et de la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon de 206 km<sup>2</sup>.

Concernée par une petite partie du bassin versant centré sur le Merdanson, la Commune de Saint-Genis-Laval a adhéré au contrat de rivière en 2001. Cette adhésion s'est inscrite dans une logique de solidarité intercommunale envers l'ensemble des collectivités du bassin versant, permettant par ailleurs l'entretien du Merdanson.

Dans cette optique, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SMAGGA.

Considérant l'accord unanime de l'assemblée délibérante de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Mesdames, Messieurs,

Où l'exposé du rapporteur,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Madame Patricia DEROO comme déléguée titulaire et Madame Hélène EZNACK comme délégué suppléant pour représenter la Commune au SMAGGA.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,

Invité à se prononcer, le conseil procède à la désignation des délégués susmentionnés au scrutin public.

- **LE CONSEIL APPROUVE À La MAJORITÉ** par 32 voix pour et 0 voix contre et 3 abstentions la désignation de Madame Patricia DEROO comme déléguée titulaire et Madame Hélène EZNACK comme déléguée suppléante, représentantes du conseil municipal auprès du comité syndical du SMAGGA -

**Le secrétaire de séance,**

**Maxens DOUY**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,  
Jules GUILLEMOT**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Agnès MARION, Antonin GRECO

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.